blessures entraînant le parteur de sang, le lui arrachant, puis le matraquant et le piétinant lâchement alors qu'il est à terre.

Laissons parler le père d'Amand Lecat, attaché à la direction de la Maison Scrépel-Pollet:

— Il était près de 10 h., lundi soir et je suivais à quelque distance mon fils Amand, âgé de 22 ans, qui, accompagné d'amis de son âge, se rendait boulevard Gambetta en courant.

L'un des amis de mon fils fut pris à partie par des révolutionnaires.

— Qu'est-ce qu'il vous a fait pour que vous le maltraitiez? leur dit mon fils.

La réponse vint sous forme de coups de pied, de coups de poing et de coups de matraque. Je vis mon fils assommé. Je me précipitai et, à mon tour, je fus renversé. Dans cette troupe d'énergumènes qui nous frappaient alors que nous étions à terre, la plus acharnée était une femme qui nous insultait en nous frappant...

Nous nous relevâmes peu après. Le visage de mon fils était couvert de sang et son œil gauche était très abîmé par un coup de matraque. Il a été soigné par le docteur Pollet, de Tourcoing et restera encore alité pendant huit jours. L'oculiste ne peut encore affirmer que l'œil gauche n'est pas perdu... »

On voit que l'état de ce blessé est sérieux. Il en est de même de l'état de M. Jean Dillies, qui a été piétiné au barrage de la Poste et dont les émeutiers ont arraché les vêtements du haut en t... deux pièces. M. Dillies est alité.

M. Victor Dazin est, lui aussi, sérieusement atteint. Il passait avec son beau-frère au carrefour de la Barque d'Or, lorsqu'il fut insulté, frappé et piétiné.

Lorsqu'il fut étendu à terre, un coup de talon lui fractura la mâchoire, un autre lui fendit l'arcade sourcilière.

M. Dazin, qui est resté alité mardi, s'est levé dans l'après-midi pour un examen radiographique chez M. le docteur Soneil, à Lille.

Terminons cette liste que nous pourrions, hélas, ne pas clore encore, par l'agression de M. Albert Proidure, au carrefour de la Barque d'Or. M. Proidure, relevé inanimé après une sauvage agression, fut transporté dans une maison, où il reçut les soins de M. le docteur Dispa.

Plusieurs Tourquennois se trouvent parmi les victimes

MM. Albert et Robert Villaeys nous ont relaté ainsi, les conditions dans lesquelles ils furent attaqués:

Quoique ne faisant partie d'aucun groupe politique, nous désirions aller écouter M. Herriot et, à cet effet, nous avions pris le tramway pour Roubaix, mon frère et moi.

En débarquant à la Grand'Place de Roubaix, vers 20 h. 25, nous avons remarqué un fort rassemblement qui manifestait. La foule y étant très dense, nous partîmes par la rue Jeanne d'Arc. LA, une bande d'énergumènes se ruèrent sur nous et nous frappèrent au visage.

Mon frère Albert fut sérieusement contusionné: il a la lèvre supérieure assez profondément coupée; quant à moi, je m'en suis tiré avec une fracture du nez, la face tuméfiée et de fortes douleurs dans la tête.

Blessé, je me rendis au commissariat de police pour demander du secours afin de délivrer mon frère, mal en point, au Café du Commerce. Le commissaire me répondit qu'il n'avait aucun homme sous la main.

Ces deux jeunes hommes ont d'ailleurs porté plainte, ainsi que Mᵉ Guénix, qui se trouvait avec eux.

Parmi les autres blessés connus de cette soirée, M. Robert Desurmont, atteint à la tête par un projectile, est dans un état satisfaisant, de même que MM. Gérard Dubois et Henri Lesaffre, sérieusement contusionné à la tête et à la figure.

Les dégâts matériels

Enfin les dégâts matériels, inévitables dans ces mouvements d'émeute, sont à relever: Une grande glace brisée au hall d'exposition d'une grande marque d'autos, rue du Maréchal-Foch; plusieurs vitres cassées à l'Institut Technique vers 1 heure du matin; vers la même heure, des briques ont défoncé deux persiennes et des glaces chez M. Delcourt, brasseur, 12, rue de Lannoy. Enfin dépavements à la hauteur de la rue du Havre et enlèvement d'outils et de palissades au chantier de la rue Chanzy et de l'immeuble en construction à l'angle du boulevard de Paris.

Enfin, comptons encore les vêtements déchirés, les pardessus volés, les chapeaux déchiquetés et aussi d'adroites subtilisations au cours des fouilles opérées en toute tranquillité par les révolutionnaires et que nous avons déjà relatées: c'est ainsi que le contenu d'un sac de dame et une boucle d'oreille ont disparu, ainsi que bien de menus objets: stylos, pièces de monnaie, etc...

Une seule arrestation

On sait que lundi soir, quelques manifestants avaient été arrêtés, puis relâchés.

Cependant, mardi matin, a été conduit au Parquet de Lille, un ouvrier carreleur, Victor Lefebvre, 38 ans, originaire de Wattrelos, demeurant rue Raphaël à Roubaix qui, appréhendé rue du Moulin, avait été trouvé porteur d'une matraque plombée.

Il sera poursuivi pour port d'arme prohibée.

Un témoin nous raconte...

Un témoin nous a narré que, vers minuit, M. Lebas en regagnant un taxi en stationnement Grand'Place, à l'entrée de la rue Pierre-Motte, se trouva en face d'une bande de manifestants.

Ceux-ci allaient l'entourer, quand il fut reconnu et les manifestants de crier: « Attention, camarades, c'est Lebas ! ».

Le député-maire put regagner tranquillement le taxi.

MM. Fernand Carissimo, président de la Chambre de Commerce ; Eugène Rasson, président du Tribunal de Commerce et Joseph Wibaux sont reçus par le Préfet

Trois personnalités de notre ville, justement indignées par les exactions qu'ont pu librement exercer les émeutiers dans la soirée de lundi, se sont rendus mardi après-midi à la Préfecture du Nord, à Lille. Ce sont MM. Fernand Carissimo, président de la Chambre de Commerce de Roubaix; Eugène Rasson, président du Tribunal de Commerce; Joseph Wibaux, président de la Fédération Industrielle et Commerciale.

Après leur visite à la Préfecture, ces trois personnalités se sont refusées à toute déclaration.

Nous savons cependant que cette démarche leur a été dictée par les événements de la veille, dont ils ont tenu à entretenir personnellement M. le Préfet du Nord.

M. Joseph Wibaux demande une enquête sur les responsabilités

Mardi matin, M. Joseph Wibaux, président de la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing, a adressé la lettre suivante à M. le Préfet du Nord:

Je crois de mon devoir, au nom de toute la population laborieuse de Roubaix, d'attirer votre attention sur les scènes de scandaleuse violence, qui se sont produites dans notre ville, à l'occasion de la conférence de M. le député Philippe Henriot.

Je dois reconnaître que les précautions avaient été prises en haut lieu. Les effectifs de gendarmerie, de police mobile, étaient amplement suffisants pour assurer l'ordre. Faute d'instructions, les groupes de service n'ont pas manœuvré et ont laissé se constituer, au delà de leurs barrages, des groupes très denses. Les citoyens qui se rendaient, individuellement, à la conférence, et d'une façon générale, tous les passants, de bonne mine, ont été outrageusement injuriés et frappés. On signale de nombreux blessés.

Il y a eu manifestement carence absolue des personnalités qui avaient la responsabilité du maintien de l'ordre.

Je vous demande de vouloir bien ouvrir immédiatement une enquête pour établir ces responsabilités et éviter le retour de pareils excès dans notre ville.

Veuillez agréer, etc.

L'enquête sur les événements du 6 février

M. Daladier est mis en cause

La Commission d'enquête du 6 février a reçu communication d'un télégramme envoyé à l'ambassadeur de France à Bruxelles, dans la journée du 3 février par le président du Conseil, M. Daladier, pour l'informer du prochain mouvement administratif et de la nomination probable de M. Ponsot, comme ambassadeur de France à Bruxelles.

Le télégramme ne fait pas allusion à la nomination éventuelle de M. Chiappe à la résidence générale du Maroc, en remplacement de M. Ponsot; toutefois, M. Dommanges, l'un des commissaires, a observé que ce télégramme était en contradiction avec une déclaration de M. Daladier, qui, au cours de sa déposition faite sous serment, a affirmé n'avoir arrêté le mouvement administratif que le 3 au matin, après avoir pris connaissance au cours de la nuit des rapports Flytas et Mosse et non pas dans la journée du 2 février.

M. Dommanges a demandé une nouvelle audition de M. Daladier.

La Commission, après une brève discussion, a ajourné sa décision à une autre séance.

La Commission a ensuite entendu trois commissaires de police.

Le premier, M. Roux, expose les conditions dans lesquelles les groupes de communistes qui, dans la soirée du 7 février, tiraient des coups de feu au rond-point des Champs-Elysées, ont été repoussés, mais sans que les agents fassent usage de leurs revolvers.

M. Mumer, le second commissaire entendu, confirme les déclarations du précédent témoin concernant la manifestation de la soirée du 7 février.

La déposition du troisième commissaire de police, M. Favreau, est très brève. Il se borne à dire qu'aucun événement ne s'est passé dans son secteur les 7, 9 et 12 février.

Frappé à coups de matraque parce qu'il avait une g... d'officier de réserve

M. Aubrun, courtier et agriculteur, est entendu ensuite. Il déclare n'appartenir à aucune ligue. Le 7 février, vers 22 heures, il traversait l'Esplanade des Invalides, quand un car de la police stoppa près de lui. N'ayant rien à se reprocher, il continuait son chemin, lorsqu'il a reçu un coup de matraque d'un agent.

— Mais je ne suis pas manifestant!

— On s'en f... T'as une g... d'officier de réserve et tu paieras pour ceux qui sont dans l'eau.

Trois agents étaient sur lui et le frappaient. Il tombe.

— Relève-toi, sal..., qu'on te f... une balle dans la peau!

Comme on le montait dans le car, il a reçu un nouveau coup de matraque.

Dans le car, un agent a continué à le frapper jusqu'à ce que le chef du car intervint: « Assez, ne le tuez tout de même pas! »

Il perdait beaucoup de sang.

Arrivé au commissariat de la rue de Bourgogne, où on le conduisait, il tombe. Instinctivement, il se rattrape à un agent casqué. Coup de matraque.

— Sal..., tu mets du sang à mon dolman.

On a pris alors son identité. Comme il se plaignait de ces brutalités au secrétaire du commissariat de police, celui-ci a répondu: « Vous n'aviez qu'à ne pas sortir ».

En remontant dans le car pour aller à un autre poste de police, dans le 15e arrondissement, un civil qui commandait dans le car, lui a dit:

— Avoue-le donc que tu es officier de réserve » et comme il disait qu'il ne l'était pas:

— Ils sont tous les mêmes, ils ont honte de l'avouer.

D. — On n'a pas cherché au commissariat à savoir ce que vous aviez fait?

R. — J'ai demandé ce qu'on me reprochait. On m'a répondu qu'on ne me demandait rien.

D. — A aucun moment on ne vous a imputé un délit quelconque?

— A aucun moment. On m'a seulement accusé d'avoir une « g... d'officier de réserve » en ajoutant: « Tu paieras pour ceux qui sont dans l'eau », mots que je n'ai compris que le lendemain.

Le témoin ajoute qu'il est resté trente-cinq jours au lit. Il fournit un certificat médical.

La Commission a ensuite réglé son ordre du jour et la séance a été levée.

L'affaire Prince

M. Rabut reçoit une nouvelle enveloppe ouverte et recollée

M. Rabut a reçu de nouveau un pli décacheté. L'enveloppe était déchirée sur tout le pourtour et recollée avec du papier gommé.

Ce fait a bouleversé profondément, une fois encore, le Palais de justice de Dijon.

Et, de nouveau, une longue conférence s'est tenue à ce sujet entre M. Rabut, le juge d'instruction, le procureur général Couchepin et le procureur de la République Barra.

A la Chambre

Paris, 5 juin. — La séance est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. de Chammard.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement.

M. Chastanet développe son interpellation sur la crise agricole: mévente du blé, du bétail et du lait.

M. Camille Ferrand, député de la Creuse, déplore le régime de l'admission temporaire auquel sont attachés de puissants intérêts. M. Camille Ferrand se plaint de l'entrée en France des blés algériens ou marocains. Des blés russes sont entrés en France par cette voie.

M. Queuille. — L'importation des farines du Maroc est absolument interdite. (Applaudissements).

La liste des interpellateurs étant épuisée, M. de Chammard appelle les inscrits.

Après plusieurs interventions et des répliques de M. Queuille, la suite du débat est renvoyée à jeudi.

Après une réponse de M. Laval, ministre des Colonies, à M. Delmont, au sujet des budgets coloniaux, la séance est levée.

Séance jeudi à 15 heures.

Les devoirs professionnels du soldat allemand fixés en huit articles

Berlin, 5 juin. — En sa qualité de commandant en chef de l'armée allemande, le président von Hindenburg vient de donner son approbation aux huit articles des « devoirs professionnels du soldat allemand ». Ils seront portés à la connaissance de tous les membres de la Reichswehr. Les voici:

1° L'armée constitue la principale force du peuple allemand. Elle protège le Reich et la patrie allemande, ainsi que le peuple uni dans le national-socialisme. Les racines de sa force sont son passé glorieux, la nationalité allemande, la terre allemande et le travail allemand;

2° L'honneur du soldat exige le sacrifice total de sa personne pour le peuple et pour la patrie;

3° La plus haute vertu du soldat, c'est le courage au combat. La lâcheté, l'hésitation sont indignes de lui;

4° L'obéissance constitue la force en ses chefs qui doivent avoir le goût de la responsabilité et se distinguer par leur savoir et le souci du bien-être de la troupe;

5° Les grands exploits ne sont possibles, en temps de guerre comme en temps de paix, que si les chefs sont en étroit contact avec leurs hommes;

6° L'esprit militaire seul doit inspirer les actes du soldat;

7° Le soldat doit être conscient de sa valeur, mais il doit être avant tout modeste, sincère et fidèle, un exemple de force pour le peuple. Seuls, les faits héroïques légitiment sa fierté;

8° Le soldat trouve sa plus grande récompense dans la satisfaction du devoir accompli. Son entrain et son application décident de sa carrière.

Les négociations économiques franco-belgo-luxembourgeoises

Paris, 5 juin. — Les négociations commerciales en cours depuis plusieurs mois entre la France et l'Union douanière belgo-luxembourgeoise, ont retrouvé mardi un regain d'activité. Une délégation de l'Union conduite par M. Suttens, directeur des accords commerciaux belges s'est, en effet, rendue au ministère du Commerce, où elle a longuement conféré avec M. de Louyriac, sous-directeur aux accords commerciaux.

L'entretien a principalement porté sur les récentes mesures prises par le Gouvernement français, en ce qui concerne notamment les peaux de lapin et l'immatriculation des bateaux de rivière (décret du 16 mai). Les pourparlers reprendront dans une quinzaine de jours, M. Suttens devant quitter Paris.

L'assemblée générale de la Confédération des planteurs de betteraves

Paris, 5 juin. — La Confédération générale des planteurs de betteraves a tenu son assemblée générale annuelle, salle de la Société d'encouragement à l'industrie nationale, 44, rue de Rennes, à Paris, sous la présidence de M. Nonmirel. Plus de deux cents délégués des régions betteravières participaient à cette assemblée générale, à laquelle assistaient un grand nombre de parlementaires, parmi lesquels nous avons remarqué MM. J.-L. Dumesnil et Delesalle, anciens ministres et MM. Appourchaux, des Rotours, Taillandier, de Diesbach et Paulin, députés.

L'assemblée a ratifié, à l'unanimité, les accords conclus entre les organisations de planteurs et les fabricants de sucre pour le contingentement et la stabilisation de la culture betteravière, ainsi que les accords conclus dans le même but avec les fabricants de sucre coloniaux.

L'assemblée a longuement délibéré sur les réceptions de betteraves et après un examen complet du régime de l'alcool et de la situation difficile dans laquelle se trouve, par suite des abus de la spéculation, le marché des alcools de bouche, a voté une importante résolution, dans laquelle elle estime que la situation générale des alcools en France ne peut être améliorée que par une adaptation rationnelle de la production des alcools de bouche à la consommation.

La Confédération générale des planteurs de betteraves fait, au sujet du régime des alcools, appel à la solidarité agricole de tous les producteurs pour que ne soit pas remis en question un régime qui, après de longues années de luttes fratricides entre le Nord et le Midi, a permis de réaliser depuis quinze ans l'accord complet entre viticulteurs, producteurs de pommes à cidre et de betteraves dans l'intérêt général du pays.

Le bilan de la B.R.I. fait apparaître une plus-value de 13 millions par rapport au bilan d'avril

Le bilan de la Banque des Règlements internationaux présente, au 31 mai, un total de 680.820.729 fr. 50, soit par rapport au 30 avril, une plus-value remarquable d'environ 13 millions de francs: c'est là une nouvelle confirmation de l'accroissement de l'activité de la B. R. I.

Les dépôts des banques centrales pour leur propre compte sont en augmentation de 13 millions environ, tandis que ceux pour le compte d'autres déposants ne présentent presque aucun changement. Les dépôts à vue en or ont subi une diminution d'environ trois millions.

Dans les actifs, il y a lieu de citer aussi une diminution de près de deux millions de l'or en lingots, tandis que l'encaisse (caisse et créances auprès des banques) a augmenté d'environ six millions. Les effets de commerce réescomptables et les acceptations sont en augmentation d'environ quatre millions, tandis que les autres effets et dépôts de trois à neuf mois de terme ont augmenté d'environ quatre millions.

— Les capitaines portugais Abreu et Mendes, qui étaient allés à Manchester, pour participer à un meeting d'aviation, sont rentrés au Bourget pour participer, dimanche, à la Coupe internationale d'acrobatie à Vincennes.

LE MEETING AÉRIEN DE RONCHIN

On y applaudira notamment les aviateurs Détroyat, Kronfeld, Massotte, Finat, etc.

Comme chaque année, Lille aura prochainement — le dimanche 17 juin — son meeting aérien. La grande réunion de plein air, à laquelle un très vif succès est promis si le temps lui donne son concours, sera organisée — et c'est là sans doute la meilleure référence — par la Société pour le développement de l'aviation, dont le directeur est le pilote réputé Maurice Finat. A ce meeting, outre les exhibitions des pilotes de la S.D.A., qui viendront au grand complet, trois attractions principales seront présentées.

D'abord, le célèbre Michel Détroyat qui récemment, au cours d'un match sensationnel avec Marcel Doret, était déclaré « le meilleur acrobate aérien ».

Puis c'est le champion du vol à voile Kronfeld, le célèbre aviateur autrichien, applaudi l'an dernier, qui reviendra avec un nouveau planeur, l'*Austria 3*. Kronfeld tentera d'abord de battre le record local de durée de vol à voile, puis le record de loopings pour avions sans moteur. (On sait qu'il a réussi, à Vincennes, cinquante-deux loopings.)

Enfin figureront au programme, aux côtés de ces deux vedettes, une troisième, Massotte, qui s'est illustré récemment dans la Coupe Deutsch, la grande épreuve de vitesse, dans laquelle il s'est classé deuxième. Massotte sera lui-même accompagné de plusieurs pilotes également renommés, entre autres Quatremarre. Ces pilotes amèneront le glorieux appareil Blériot qui, en 1909, traversa la Manche pour la première fois. Cette curiosité et les attractions offertes feront du meeting de Ronchin une manifestation aérienne de tout premier ordre.

La Cour d'assises du Hainaut a condamné à mort l'auteur du double assassinat d'Harchies

Mardi se sont poursuivis devant la Cour d'assises du Hainaut, à Mons, les débats sur le crime d'Harchies. On sait que l'accusé, le sujet polonais Karol Prieprzyca, âgé de 37 ans, manœuvre de mineur, sans résidence fixe en Belgique, assassina sauvagement, au cours de la nuit du 26 au 27 janvier, à Harchies, le fermier Arthur Patte et son fils Herman.

L'audience de la matinée a débuté par l'audition des derniers témoins, puis Mᵉ Albert Jacquemotte a pris la parole au nom de la partie civile.

M. le substitut Senny a prononcé un énergique réquisitoire au cours duquel il a montré que le crime de Prieprzyca a été longuement et froidement prémédité et qu'il a eu le vol pour mobile.

L'honorable organe de la loi a estimé que, dans l'épouvantable forfait reproché à l'accusé, il n'y avait pas de place pour l'application de circonstances atténuantes et il a réclamé la peine capitale.

A l'audience de l'après-midi, on a entendu la plaidoirie de Mᵉ Cuisinier, qui s'est efforcé de démontrer que Prieprzyca n'avait pas prémédité son crime.

Puis le jury a eu à délibérer sur douze questions auxquelles il a répondu affirmativement.

Prieprzyca a été condamné à mort.

Deux individus saccagent les bureaux de l'Association économique sarroise

Sarrebruck, 5 juin. — *Le Général Anzeiger* annonce que le drapeau sarrois fut arraché hier du bâtiment où se trouvent les bureaux de la Saarlaendische, Irtschafts Vereinigung (association économique sarroise), à Sarrelouis.

Peu de temps après, le propriétaire de l'immeuble fut attaqué dans un café par un hitlérien et assez grièvement blessé. L'agression fut signalée aussitôt à la police, qui se garda d'intervenir.

L'agresseur, accompagné d'un complice, se rendit dans la soirée, à 21 heures, devant le bureaux de l'Association économique sarroise, brisa une vitre et s'introduisit dans les locaux, où il jeta à la rue tous les documents, dossiers, etc., même un portrait du Pape fut arraché du mur et lacéré.

La police, appelée au secours par la mère du propriétaire de la maison, une femme de 70 ans n'arriva qu'une heure après; au lieu de se saisir du cambrioleur, elle obligea la vieille femme et son fils blessé, à enlever avant toute enquête, tout ce qui traînait dans la rue et à la balayer.

L'Allemagne a gagné 226.000 habitants en 1933

Au cours de l'année 1933 il a été enregistré en Allemagne 956.000 naissances et 730.000 décès, soit un excédent de 226.000 en faveur de la natalité.

Le nombre des naissances a été inférieur de 21.000 à celui de 1932, mais la diminution porte uniquement sur le premier semestre; pendant le second, au contraire, les naissances ont été légèrement plus nombreuses que l'an dernier.

Le nombre des mariages a augmenté considérablement. 630.000 contre 509.000 l'année précédente, par suite de la diminution du chômage et surtout de l'attribution de primes à la nuptialité à partir du mois de juillet.

Depuis le début de 1934, la natalité allemande ne cesse d'augmenter; Berlin a eu en mars 48 % de naissances de plus que durant le mois correspondant de l'année précédente (4.598 contre 3.105). Les 53 villes de plus de 100.000 habitants, qui ne comptent que 30 % de la population du Reich, ont enregistré à elles seules, pendant le premier trimestre, 11.800 naissances de plus qu'en 1932.

L'état de santé de Mᵐᵉ Curie

Mᵐᵉ Pierre Curie est alitée depuis quelques jours.

A l'Institut du radium, on déclare qu'elle avait beaucoup travaillé ces jours derniers et que, de plus, elle avait contracté la grippe à la suite d'un refroidissement.

On affirme, toutefois, que son état n'est pas grave.

Le crime d'Haubourdin

La jalousie a-t-elle été le mobile du meurtre ?

M. Thibaut, juge d'instruction à Lille, a poursuivi hier ses interrogatoires dans l'affaire criminelle d'Haubourdin. On sait que après plusieurs mois de recherches, la gendarmerie a fini par établir que l'assassin d'Albert Warnez était le chef d'une bande de jeunes vauriens, Momont, à Haubourdin.

Le juge a entendu Momont et lui a fait préciser certains points de détail touchant à la préméditation du crime.

A l'heure présente, il est établi que Momont et son complice Garin, lui aussi arrêté, se proposaient de faire une attaque à main armée dans la nuit du dimanche au lundi de Pâques. N'ayant pas osé attaquer deux jeunes gens qui se trouvaient sur leur route, à Loos, ils décidèrent, lorsqu'ils rencontrèrent Warnez, de l'assommer et de le dévaliser.

Momont prétend à présent qu'il a reconnu Warnez au moment où il s'approchait de lui et que, dès cet instant, il n'eut plus d'autre projet que celui d'une explication avec son prétendu rival. On sait le reste.

Cette version du crime que donne Momont et que confirme Garin, tend à faire croire qu'il n'y a eu aucune préméditation du meurtre de Warnez et que ce forfait a eu pour mobile la jalousie.

Reste à établir si la jalousie a été réellement le mobile du drame. Il se peut en effet que Momont et son complice aient bâti de toutes pièces cette histoire de rivalité pour éviter la rigueur de la loi qui châtie impitoyablement ceux qui tuent pour voler.

Dans les jours qui vont suivre, il est certain que cette question sera étudiée et que l'on s'efforcera de vérifier ce qu'il y a d'exact dans les déclarations de Momont quant aux rencontres de sa fiancée et de Warnez. S'il n'est pas exact que ce dernier se soit plusieurs fois promené avec la jeune fille, il faudra que le criminel renonce à affirmer qu'il a tué par jalousie. Dans cette conjoncture, le cas de Garin s'aggraverait aussi car il ferait figure d'assassin.

Un cambriolage manqué

Le fait nouveau de la journée a été l'audition d'un ancien garçon de café de Lille, M. Raymond Aracil, qui a été pressenti pour participer à un cambriolage à l'usine Kuhlmann à Loos. Ce jeune homme, attaché au Café de la Marine, à Lille, se vit soudain apostrophé par un individu qui lui demanda s'il était disposé à tenter un bon coup, qui ne comporterait pas de risque et rapporterait une grosse somme d'argent: plus de 500.000 francs. M. Aracil repoussa cette offre et, le lendemain, il se rendit à l'usine Kuhlmann; il fit part à la direction de sa conversation de la veille.

On se demande si l'individu du Café de la Marine n'est pas Garin. M. Aracil sera prochainement confronté avec lui.

Un vœu de la Fédération des Sociétés agricoles du Nord de la France

La Fédération des sociétés agricoles du Nord de la France a tenu une réunion à Paris, au Sénat. Un grand nombre de parlementaires étaient présents.

Voici le vœu qui a été adopté:

La Fédération des sociétés agricoles, réunie à Paris le 31 mai, émet le vœu:

1° Que la liberté soit rendue au commerce du blé avant la récolte de 1935;

2° Qu'en attendant de revenir à un régime de liberté souhaitable il faut assainir le marché et pour cela résorber les excédents:

a) Par un taux de blutage unique et contrôlé au moyen d'acquits de blé et de farine;

b) Par l'exportation des blés et des farines basses;

c) Par l'utilisation des farines basses dénaturées dans l'alimentation du bétail ou comme engrais;

d) Par la limitation de l'importation des céréales secondaires (riz, maïs);

3° Que la circulation des blés allant aux moulins et des farines qui en proviennent soit réglementée;

4° Que les blés reportés de la récolte 1933 soient employés d'une façon importante et que la cession des attestations d'achat de blé de report (modèle B) ne soit pas autorisée;

5° Que soit supprimé le paragraphe 2 de l'article premier de la loi du 10 juillet qui a eu pour conséquence d'empêcher le négoce d'acheter du blé en culture

6° Que la loi supprimant le travail de nuit dans les boulangeries soit abrogée et que la fermeture hebdomadaire des boulangeries ait lieu par roulement.

Les incidents d'Hénin-Liétard

M. Eugène Fritsch, accusé du meurtre de M. Joseph Fontaine, lors des bagarres d'Hénin-Liétard, qui était détenu à la prison de Béthune, a été transféré à la maison d'arrêt de Saint-Omer. Il comparaîtra les 20 et 21 juin devant la Cour d'assises ainsi que M. Jean Théry, accusé de tentative de meurtre.

Un incendie criminel à Puisieux

Un incendie a détruit hier les récoltes et le matériel agricole contenus dans un hangar appartenant aux époux Pierrard, bameau de Serres, à Puisieux.

Les pertes s'élèvent à 30.00 fr. L'incendie serait dû à la malveillance.

La chute mortelle d'un motocycliste, à Ham

MM. Houzan, 22 ans et Jean Lecocq, 19 ans, de Verlaines, qui sortaient d'un cinéma, ont été heurtés par un motocycliste, M. Martial Descamps, 20 ans, de Verlaines.

M. Descamps tomba lourdement et on le releva avec le crâne ouvert. Il est décédé à l'hôpital d'Ham.

L'état des deux piétons n'est pas grave.

Une auto se jette contre une église, à Ham

Lundi soir, M. Maurice Fresco, 39 ans, de Paris, après avoir traversé Ham en auto, a manqué un virage et s'est jeté contre une église.

Le conducteur a eu les deux jambes fracturées; sa femme et quatre autres personnes qui l'accompagnaient ont été sérieusement blessées.

Un vitrioleur est condamné à deux ans de prison par le Tribunal d'Avesnes

Mardi, a comparu devant le Tribunal correctionnel d'Avesnes le nommé Henri Flament, âgé de 35 ans, marié et père de 10 enfants, domicilié à Landrecies qui, il y a quelques mois, avait, au cours d'une discussion, jeté un verre de vitriol à la tête d'une de ses voisines, Mᵐᵉ Marie Haut. Flament a été condamné à deux ans de prison.

— L'association des « Vieilles Tiges », pilotes aviateurs brevetés d'avant 1914, a donné un déjeuner en l'honneur du général Denain, ministre de l'Air. Faisant un tour d'horizon de l'aviation française, le ministre de l'Air attend beaucoup du plan triennal élaboré qui permettra, dans un temps relativement court, de fournir du matériel nouveau aux formations militaires.

DERNIÈRE HEURE

M. Henderson présente à Genève un projet de résolution sur le désarmement que rejette M. Barthou

Genève, 5 juin. — M. Arthur Henderson, président de la Conférence du désarmement, a soumis, mardi après-midi, au bureau de la Conférence, un projet de résolution, dont il a pris l'initiative, et qui a provoqué un effet de surprise, rejetant au second plan, le problème de la sécurité.

M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, est intervenu avec chaleur, contre la proposition de M. Henderson. Il a démontré que cette proposition ne tenait aucun compte de ce qui s'est passé au cours des dernières journées, pendant lesquelles on a vu un très grand nombre d'Etats déclarer publiquement que le problème de la sécurité devait être examiné et résolu avant toute convention de réduction et de limitation des armements.

L'effort de M. Henderson paraît avoir été, en effet, de renverser les termes du problème, en ne faisant à la sécurité qu'une pâle allusion dans le dernier paragraphe de son projet de résolution. Dans ces conditions le représentant de la France ne pouvait pas, sans se démentir lui-même et sans manquer à son mandat, accepter un tel renversement de la situation. Quant à la participation de l'Allemagne, M. Louis Barthou a exposé qu'il la désire autant que quiconque, mais de même que l'Allemagne a pu quitter librement la Conférence du désarmement, elle doit être en mesure, étant une grande puissance, de revenir librement prendre sa place quand elle le jugera à propos.

M. Henderson, de son fauteuil présidentiel, a répondu à M. Louis Barthou, en contestant qu'il ait négligé le problème de la sécurité, mais a déclaré qu'il s'était efforcé de mettre sous les yeux de ses collègues un texte s'inspirant d'après lui des sentiments de la grande majorité des Etats représentés.

Après l'intervention de M. Louis Barthou, M. Henderson estime que la conférence n'a pas d'autre choix que celui-ci: Ou bien prier M. Louis Barthou de présenter, d'ici vingt-quatre heures, lui-même un programme de travail, ou bien se séparer.

Après une réplique, M. Louis Barthou a revendiqué, comme chef de délégation, le droit de combattre un projet de résolution préjudiciable aux intérêts de son pays. Quant à la mise en demeure qui lui a été faite par M. Henderson de soumettre lui-même des propositions, M. Louis Barthou a réservé la pleine liberté de l'exercice de ses droits.

La séance du bureau a été renvoyée à mercredi à 15 h. 30.

La découverte d'une œuvre d'art à Besançon

Besançon, 5 juin. — Le Musée de Besançon possédait, sans le savoir, un trésor inestimable qui vient d'être découvert dans les combles par M. Mercier, le nouveau conservateur. Il s'agit d'un polyptyque, œuvre d'un primitif, datant de 1370 à 1380, soit vingt années plus ancien que les toiles les plus vieilles du Musée du Louvre.

Ce polyptyque est formé de quatre tableaux représentant les scènes de la Passion, qui furent restaurés au XVIIᵉ siècle.

Ces œuvres de grande valeur seront présentées par M. Mercier au Congrès des sociétés savantes le 17 juillet, à Arbois.

L'indice des prix de gros

Paris, 5 juin. — D'après les renseignements réunis par la statistique générale de France, l'indice général des prix de gros, pour la semaine terminée le 2 juin, a été de 37[illegible] contre 375, la semaine précédente et 377 la semaine terminée le 19 mai.

Pour les denrées alimentaires (vingt produits), l'indice a été de 403 contre 404 et 406 et, pour les matières industrielles (vingt-cinq produits) de 346 contre 350 et 351.

LA MÉDAILLE DES ÉVADÉS

Paris, 5 juin. — Le « Journal Officiel » publiera mercredi un arrêté du maréchal de France, ministre de la Guerre, portant attribution de 73 médailles des Evadés, au titre de la guerre 1914-1918.

Un homme est écrasé par un train d'où il était tombé près de Compiègne

Compiègne, 5 juin. — A Janville, au kilomètre 88 de la ligne Paris-Bruxelles, un corps mutilé a été découvert, les deux jambes sectionnées et la tête écrasée. D'après les papiers trouvés aux environs du cadavre et qui ont permis d'identifier la victime, il s'agit d'un nommé Paul Tulo, né le 23 novembre 1901, à Gronwo (Allemagne), naturalisé Canadien. Il habitait à Sarnia-Lambton (Canada).

D'après l'enquête à laquelle se sont livrés les gendarmeries de Choisy-au-Bac et de Ribecourt, le voyageur aurait ouvert par mégarde une portière et serait tombé sur la voie. M. Tulo, qui venait du Canada et se rendait dans sa famille en Allemagne, avait débarqué lundi, au Havre.

Les papiers et l'argent de M. Tulo ont été retrouvés épars sur la voie. L'autopsie a été faite par le docteur Théry, médecin légiste.

Un aviateur est grièvement blessé près de Montmorency

Pontoise, 5 juin. — A 1 kilomètre à l'est de la commune de Moisselles (Seine-et-Oise), mardi après-midi, un avion de vol à voile, piloté par son inventeur, M. Goyet, ingénieur, demeurant boulevard Montparnasse, à Paris, qui avait pu s'élever à une centaine de mètres, est tombé en vrille et s'est écrasé sur le sol. M. Goyet, qui est membre de l'Aéro-Club de Moisselle, a été relevé dans un état grave, les deux jambes broyées. Il a été transporté à l'hôpital de Montmorency.

Le Congrès de la Fédération des blessés du poumon

Paris, 3 juin. — La Fédération nationale des blessés du poumon et chirurgicaux, tiendra son 11e Congrès national, à Paris, Maison de la Mutualité, les 14, 15 et 16 juin.

Toutes les questions intéressant les anciens combattants et victimes de la guerre, y seront débattues et une discussion y sera engagée sur la question du jour: l'intervention des anciens combattants dans la vie publique.

Un banquet de clôture aura lieu le vendredi 15 juin, sous la présidence de M. Georges Rivollet, ministre des Pensions. Dimanche prochain ce tiendra à Mulhouse, le dix-septième congrès de la Fédération des mutilés. Les importants problèmes de l'heure actuelle y seront discutés.

Une femme avait ébouillanté son bébé, près de Nantes

Nantes, 5 juin. — Un crime vient d'être découvert aujourd'hui, à la suite de l'ouverture d'une information sur les circonstances du décès d'un bébé d'un mois. La femme Toudoux, 28 ans, dont le mari demeure à Chantenay, banlieue industrielle de Nantes, était allée habiter momentanément chez son père, à la Haute-Ile-en-Rêve, petit village situé à six kilomètres de la ville. Elle y était demeurée après la naissance de son enfant.

Or, il y a quatre jours, le bébé succombait et la mère déclarait que l'enfant était tombé accidentellement dans une bassine remplie d'eau bouillante. Divers points des déclarations de la mère parurent suspects.

La femme Toudoux qui, malade, avait été transportée à l'Hôtel-Dieu de Nantes, fut longuement interrogée par le commissaire de police du quartier et elle dut avouer avoir assassiné son enfant avec une cruauté inouïe.

Profitant d'une absence de son père, la femme, restée seule à la maison, fit bouillir une bassine d'eau et quand le liquide fut en ébullition, elle déshabilla son enfant et le trempa la tête la première dans l'eau bouillante jusqu'à la ceinture. Le bébé succomba peu après.

C'est sans émotion apparente que la mère criminelle a fait au commissaire le récit de son forfait.

— C'est parce que j'en avais assez de le soigner que je l'ai tué, a-t-elle donné comme seule explication de son crime.

CONCERTS ET SPECTACLES

La première représentation de la troupe dramatique du Conservatoire de Roubaix

D'excellentes individualités, on le sait, ont depuis longtemps affirmé la réputation de l'enseignement professé au Conservatoire de Roubaix. Mais, par ailleurs, l'esprit de la maison, si l'on ose écrire, se manifeste surtout en certains groupements tel l'admirable Association symphonique des professeurs et... depuis hier, la Troupe dramatique.

On ne s'étonnera guère de trouver la jeune activité de M. Jacques Bonnebou à la tête de cette nouvelle formation.

Le sympathique professeur de diction et d'art dramatique brûlait — il nous l'a confié plus d'une fois — de réaliser dans notre ville un foyer artistique où de jeunes artistes emsemeraient — et certains confirmeraient — leurs dons et leurs talents. Voilà qui est fait et pour sa première sortie, on ne pourra accuser la Troupe dramatique du Conservatoire de pédantisme, de fortiaterie ou même de mauvais goût.

Et pourtant, elle pouvait être tenté en échec par le sujet audacieusement choisi, un « banc d'épreuve » où beaucoup se seraient essoufflés: rien moins que la fine comédie d'André Birabeau: « Baisers perdus », si riche en détours psychologiques où la troupe p